

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 129 (2008)
Heft: 7

Vorwort: Éditorial
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LE tournant

Madame Brigitte Gadient a déposé en 2004 une motion visant à promouvoir l'apiculture en Suisse. Le Conseil national (juin 2006) et le Conseil des Etats (mars 2007) ont accepté cette motion.

Pour y donner suite, l'Office fédéral de l'agriculture a mis sur pied un groupe de travail dans lequel, notamment, ont travaillé nos collègues Rose Aubry, François Juillard, Eric Marchand et William Schneeberger pour la SAR.

Le 17 juin dernier, une conférence de presse a accompagné la sortie de ce rapport et la presse s'en est fait l'écho.

Les défis suivants ont été mentionnés dans ce rapport:

- mesures de luttes et de prévention contre les maladies des abeilles qui deviennent de plus en plus virulentes et dommageables,
- promotion des produits de la ruche et garantie de leur qualité,
- formation des apiculteurs et des cadres apicoles,
- défense des intérêts de la profession.

La Confédération est prête à améliorer son soutien dans les domaines de :

- l'élevage, par l'attribution d'une aide financière importante et l'accès à la banque de données uniformisées européennes,
- la recherche apicole, en attribuant progressivement des ressources supplémentaires au Centre de recherches apicoles, dont 2,6 postes supplémentaires dès 2009,
- la lutte contre les maladies des abeilles, en soutenant un service sanitaire apicole national unissant les forces de l'Office vétérinaire fédéral et celles de l'Office fédéral de l'agriculture,
- la promotion d'un registre centralisé des apiculteurs et des ruchers et du contrôle strict des déplacements d'abeilles.

Elle poursuivra, bien sûr, son aide dans les domaines de la formation des apiculteurs et des cadres apiculteurs ainsi que dans la promotion du miel et des produits de la ruche.

Une réforme des structures des organisations faîtières est la condition posée par la Confédération pour accorder son aide. Dans ce but, l'OFAG a mis à disposition un montant de fr. 50 000.- pour que la FSSA mandate un organisme capable de l'aider à atteindre cet objectif.

Ce mandat a été octroyé en mai dernier à l'Union suisse des paysans. Un groupe de travail paritaire VDRB (Dieter Schürer – Robert Sieber), STA (2 délégués non connus au moment de la rédaction) et SAR (Eric Marchand – Philippe Treyvaud) accompagnera le travail de l'USP. L'espoir est de pouvoir présenter le projet de restructuration aux assemblées des délégués des trois associations au printemps 2009.

Mission ambitieuse mais délai indispensable à tenir si l'on veut pouvoir effectivement bénéficier d'un soutien accru de l'OFAG. Le comité SAR a pris ses responsabilités. Mais celle de tous les apiculteurs/trices est aussi engagée; leur adhésion et leur enthousiasme seront gage de succès.

Le comité SAR

L'adresse de votre rédactrice est: **Rue du Collège 55, 2300 La Chaux-de-Fonds**
Adressez s.v.p. votre courrier électronique [uniquelement](mailto:Revue.SAR@abeilles.ch) à: **Revue.SAR@abeilles.ch**

**Couleurs de marquage
des reines**

2003

2004

2005

2006

2007

2008